

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

**Monsieur Réal Poulin - rang de la Rivière, lot no 3 029 591**

Dans le but d'obtenir un permis de lotissement afin de séparer le terrain en trois (3) lots, les normes relatives à la superficie des terrains ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Superficie d'un emplacement</u>		
Lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain		
Emplacement no 1 (non riverain)	2 779,9 m.c.	3 700 m.c.
Emplacement no 2 (riverain)	2 822,3 m.c.	3 700 m.c.
Emplacement no 3 (riverain)	3 271,5 m.c.	3 700 m.c.

**VIA BOIS INC. - rue du Soudeur, lot no 5 488 661**

Dans le but d'obtenir un permis de construction, les normes relatives à l'implantation d'un 2<sup>e</sup> bâtiment principal (bureau d'entreprise) ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Bâtiment principal	Deuxième bâtiment principal (maison modèle utilisée comme bureau d'entreprise)	Bâtiment secondaire

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 9 janvier 2017, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de décembre deux mille seize (2016).**

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de décembre 2016, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 décembre deux mille seize (2016).

Louise Trachy, g.m.a.  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière